

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2017

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi quatre avril deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Etaient présents : tous les membres, à l'exception de Mme Blandine LE PAPE qui donne procuration à Mme POGÉANT-LE PARC ; de Mme GALERME Sylvie qui donne procuration à M. Christian JOLIVET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h06.

Mme Stéphanie SELMOZ est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 29 mars 2017

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2017

M. Christian JOLIVET fait lecture du compte-rendu de la dernière séance, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Lancement des études pour l'insonorisation de la classe maternelle

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'isoler acoustiquement la classe maternelle qui résonne énormément. Une réflexion est engagée sur la réalisation d'une étude (d'un coût de l'ordre de 1.320 € T.T.C. ou 1.560 € T.T.C. selon les 2 devis reçus) ou la pose directe de matériaux d'isolation phonique.

Les élus sont surpris du coût de l'étude ; néanmoins, la problématique de la classe est spécifique, une étude serait sans doute judicieuse, afin d'éviter des travaux qui ne résoudraient pas réellement le problème.

Dans l'attente du devis d'une entreprise proposant du matériel d'isolation, la décision est reportée au prochain conseil.

3. Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire explique le tableau d'aide à la prise de décision et propose une augmentation de 1%.

Solenn LE MEIL explique que le taux de la fiscalité ménage de la C.C.H.P.B. va augmenter de 1,5%, et qu'il est judicieux de ne pas pénaliser la population guilérienne en augmentant la fiscalité locale.

Eric COLIN rapporte des remarques de la population sur les taux d'imposition qui semblent élevés au regard des infrastructures proposées sur la commune.

Christian JOLIVET rétorque que Guiler compte notamment une école élémentaire, une maison médicale, ce qui est rare pour une si petite commune. Des travaux d'embellissement sont prévus cette année, mais aussi des travaux d'aménagement/de sécurité ; il rappelle que l'isolation de la classe maternelle et l'achat du hangar en vue de la création d'un atelier technique auront un poids conséquent dans les finances de la commune.

L'augmentation de 1% des taux d'imposition est soumise au vote :

- pour : 10
- contre : 2 (Aurélien JACOPIN et Solenn LE MEIL)
- abstention : 2 (Damien LE COZ et Stéphanie SELMOZ)

Les nouveaux taux d'imposition sont les suivants :

- taxe d'habitation : 19,57 %
- taxe sur les propriétés bâties : 22,98 %
- taxe sur les propriétés non bâties : 54,33 %

4. Vente de terrains pour des logements sociaux au Lotissement de Park Ar Steir

Monsieur le Maire expose la proposition d'AIGUILLON CONSTRUCTION ; les élus prennent connaissance du plan.

Solenn LE MEIL est dubitative sur l'intérêt de la commune à construire des logements sociaux et s'inquiète qu'ils constituent un obstacle à la vente des autres lots.

Il est rappelé que l'attribution des logements se fait avec l'avis du Maire : les demandeurs doivent se présenter en mairie. Une priorité sera donnée aux familles avec des enfants en bas âge, afin notamment de maintenir la 3^{ème} classe de l'école.

Des interrogations sont faites sur la perte financière puisque l'achat des 3 terrains se fait à un coût bien inférieur à la tarification communale. Monsieur le Maire répond qu'effectivement, les HLM ne prennent en compte que la partie aedificandi des terrains ; il fait savoir qu'en accord avec ses adjoints et suite à discussion avec notre Trésorier municipal, le prix du m² du lotissement sera prochainement revu à la baisse.

Il remarque aussi que ces lots sont situés au centre du lotissement, ce qui ne semble pas l'emplacement privilégié des particuliers. Cela permettrait certainement aux éventuels acquéreurs de se projeter plus facilement dans le lotissement.

Eric COLIN soulève la question de l'esthétique proposée ; AIGUILLON CONSTRUCTION n'a pas fourni d'esquisse du projet, mais simplement un plan aérien.

A l'unanimité, les conseillers tiennent à pouvoir se prononcer sur les façades des constructions et tiennent à indiquer cette réserve avant toute construction.

Le Conseil municipal valide la proposition d'AIGUILLON CONSTRUCTION et la modification du règlement du lotissement ; il autorise Monsieur le Maire à engager les démarches afférentes, sous réserve de valider l'esthétique du projet.

- pour : 11

- contre : 2 (Aurélié JACOPIN et Solenn LE MEIL)

- abstention : 1 (Bruno GEORGET).

5. Affectation d'exploitation des résultats 2016 et vote des budgets communaux

Le Conseil valide à l'unanimité les différents budgets primitifs proposés par Monsieur le Maire et les affectations de résultat suivantes :

❖ Maison Médicale

- Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 8 570,62 €

- Chapitre 001 (solde d'exécution négatif reporté) : - 7 566,03 €.

Eric COLIN et Aurélié JACOPIN ont eu un contact avec un kinésithérapeute concernant le local de la Maison Médicale qui sera prochainement disponible. Le loyer proposé lui semble prohibitif ; il y aura peut-être lieu de le revoir à la baisse. Une annonce a été diffusée sur un site spécialisé ; il y est indiqué que le prix est négociable.

❖ Lotissement de Park Ar Steir

- Chapitre 001 (solde d'exécution positif reporté) : 2 448,93 €.

❖ Commune

- Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 60 000 €

- Chapitre 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 14 818,68 €

- Chapitre 001 (solde d'exécution positif reporté) : 2 684,18 €.

6. Questions diverses

Un rdv est pris pour visiter le parc éolien de Saint-Thégonnec le 26 avril 2017.

La séance est levée à 21h05.

Vu, le Maire
Christian JOLIVET